

SOCIETE FRANÇAISE DE THERMIQUE SOCIETE FRANÇAISE D'ACOUSTIQUE



Journée Thématique organisée par F. Lanzetta et P. Lotton

Vendredi 10 Décembre 2010 à 9h30

(Accueil à partir de 9h) Espace Hamelin, 17 rue Hamelin, Paris 16 (métro Boissière ou Ièna)

Machines thermoacoustiques: contribution au développement durable

Cette journée thématique, co-organisée par la Société Française de Thermique et la Société Française d'Acoustique, réunira des chercheurs et des ingénieurs de l'industrie et des organismes de recherche publique dont les activités concernent le développement et l'utilisation de machines thermoacoustiques. Les thèmes abordés pourront concerner la cogénération thermoacoustique, la récupération de chaleur basse température, la réfrigération (sans HCFC), les projets en cours (ANR, PIE, autres). La journée se déroulera sous la forme de communications orales de 30 minutes (discussion comprise). Une table ronde clôturera la journée.

Contacts

François Lanzetta (francois.lanzetta@univ-fcomte.fr) Institut FEMTO-ST, CNRS UMR 6174 Département ENISYS Parc technologique 2 avenue Jean Moulin 90000 Belfort Tél: 03 84 57 82 24; Fax: 03 84 57 00 32

Pierrick Lotton (pierrick.lotton@univ-lemans.fr) Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine **LAUM UMR CNRS 6613** Université du Maine, Avenue Olivier Messiaen **72085 Le Mans cedex 09**

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner à: Secrétariat SFT ENSEM – BP 160 – 54504 Vandoeuvre Cedex - (fax : 03 83 59 55 44) Organisme *o conférencier. *o membre SFT/SFA à titre individuel. *o membre adhérent à la SFT/SFA par l'appartenance à : (cachet et signature de la société adhérente) *o non-membre de la SFT/SFA désire s'inscrire à la journée d'étude SFT du 10 décembre 2010 membre SFT/SFA: 80 Euros conférencier : 40 Euros non-membre: 150 Euros (ce prix inclut le repas de midi qui est organisé sur place, les pauses et les textes) *o ci-joint le règlement à l'ordre de la Société Française de Thermique (par chèque bancaire ou CCP Paris 18 541 71 J) *o je demande à ma société de vous adresser un bon de commande ; veuillez facturer l'organisme auquel j'appartiens (l'inscription n'est acquise que lors du paiement) (* rayer les mentions inutiles)

Le repas ne peut être garanti qu'aux personnes s'inscrivant au moins 10 jours avant la rencontre

Signature: